

HONORAIRES

A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2020

SUR TOUTES VENTES IMMOBILIERES A LA CHARGE

8% TTC SUR VENTE INFERIEURE A 100.000 € AVEC UN MINIMUM DE 2.500 €
7% TTC SUR VENTE DE 100.000 € à 200.000 €
6% TTC SUR VENTE SUPERIEURE A 200.000 €

SUR TOUTES LOCATIONS

POUR LE LOCATAIRE : VISITE DU LOGEMENT, REDACTION DU BAIL, CONSTITUTION DU DOSSIER
ZONE TRES TENDUE : 12€ TTC LE M2
ZONE TENDUE : 10€ TTC LE M2
AUTRE VILLE : 8€ TTC LE M2

POUR LE PROPRIETAIRE : VISITE DU LOGEMENT, REDACTION DU BAIL, CONSTITUTION DU DOSSIER
ZONE TRES TENDUE : 12€ TTC LE M2
ZONE TENDUE : 10€ TTC LE M2
AUTRE VILLE : 8€ TTC LE M2

FRAIS D'ETAT DES LIEUX AVEC PHOTOS LOCATAIRE ET BAILLEUR

3€ PAR M2 DE SUPERFICIE A LA CHARGE DU LOCATAIRE
3€ PAR M2 DE SUPERFICIE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

FRAIS D'ETAT DES LIEUX LOCAL COMMERCIAL

300€ SI SUPERFICIE < 150M2
400€ SI SUPERFICIE > 150 et < 300M2
500€ SI SUPERFICIE > 300 et < 500M2
600€ SI SUPERFICIE > 500M2

SUR TOUTES ESTIMATIONS IMMOBILIERES

FACTURATION AU TEMPS PASSE + FRAIS KILOMETRIQUES + FRAIS POSTAUX.
TARIF VACATION : 66 €TTC/HEURE
TARIF KILOMETRIQUE : BASE SUR UN VEHICULE 7 CH BAREME FISCAL
FRAIS POSTAUX : TARIF EN VIGUEUR AU JOUR DE L'ESTIMATION

CHANGEMENT OU RENOUVELLEMENT DE BAIL

240€ TTC A LA CHARGE DU DEMANDEUR